

Conditions Générales de Vente (CGV) - Clients Professionnels (B2B) pour la France

§ 1 Champ d'application et Fournisseur

(1) Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent exclusivement à l'ensemble des relations commerciales entre la société **AFATEK AG**, Muenchener Strasse 13, 85247 Schwabhausen, Allemagne (ci-après « le Fournisseur ») et ses clients professionnels (ci-après « le Client ») pour les commandes effectuées sur la boutique en ligne.

(2) Les présentes CGV s'adressent exclusivement aux professionnels, entreprises, commerçants, personnes morales de droit public ou fonds spéciaux de droit public au sens de la réglementation applicable (ci-après « B2B »). Les ventes aux consommateurs (B2C) sont exclues du champ d'application des présentes conditions.

(3) Les conditions générales du Client divergentes, contraires ou complémentaires ne deviennent partie intégrante du contrat que si le Fournisseur en a accepté expressément la validité par écrit.

§ 2 Conclusion du contrat

(1) La présentation des produits sur la boutique en ligne ne constitue pas une offre contractuelle liée, mais un catalogue en ligne non contractuel invitant le Client à passer commande.

(2) En cliquant sur le bouton « Commande avec obligation de paiement », le Client émet une offre ferme d'achat des marchandises contenues dans le panier. La confirmation de la réception de la commande est transmise conjointement avec l'acceptation de la commande immédiatement après son envoi par un e-mail automatisé. Le contrat de vente est définitivement conclu dès l'émission de cette confirmation par e-mail.

§ 3 Prix, facturation et exonération de TVA (Livraison intracommunautaire)

(1) Tous les prix s'entendent en **Euros (EUR)**, hors taxes (HT) et hors frais de port ou d'emballage, sauf mention contraire explicite.

(2) **Livraison intracommunautaire exonérée** : Pour les Clients professionnels disposant d'un numéro d'identification à la TVA intracommunautaire valide délivré en France, la livraison s'effectue en exonération de TVA au titre de livraison intracommunautaire conformément au droit fiscal de l'Union européenne. Le Client est tenu de fournir un numéro de TVA intracommunautaire valide lors de la commande. En l'absence de numéro valide ou en cas d'invalidité constatée lors du contrôle, la TVA légale applicable sera facturée.

(3) En tant que livraison au sein de l'Union européenne, aucun droit de douane ni taxe d'importation supplémentaire ne s'applique.

§ 4 Conditions de livraison et transfert des risques

(1) La livraison est effectuée à l'adresse de livraison indiquée par le Client en France.

(2) **Transfert des risques (Incoterm EXW / CPT) :** Le risque de perte, de détérioration ou de destruction fortuite de la marchandise est transféré au Client dès la remise de la marchandise au transporteur, au commissionnaire de transport ou à toute autre personne ou organisme chargé de l'exécution de l'expédition.

(3) En cas d'indisponibilité d'un produit due au défaut de livraison par ses propres fournisseurs sans faute de sa part, le Fournisseur se réserve le droit de se rétracter du contrat. Dans ce cas, le Client sera immédiatement informé et les montants déjà versés lui seront promptement remboursés.

§ 5 Conditions de paiement et réserve de propriété

(1) Le Client peut utiliser les modes de paiement proposés lors du processus de commande.

(2) La marchandise livrée demeure la propriété du Fournisseur jusqu'au paiement intégral et définitif de l'ensemble des créances issues de la relation commerciale.

§ 6 Absence de droit de rétractation

S'agissant de contrats conclus exclusivement entre professionnels (B2B), **aucun droit de rétractation légal ne s'applique**. Les ventes sont fermes et définitives dès la conclusion du contrat.

§ 7 Garantie et réclamation pour vices (Réception des marchandises)

(1) Les droits du Client en matière de garantie supposent que celui-ci ait dûment rempli ses obligations d'examen et de notification des défauts. Le Client doit inspecter la marchandise immédiatement après la livraison et notifier au Fournisseur tout défaut apparent par écrit dans un délai de **8 jours ouvrés** à compter de la réception. Les défauts cachés doivent être signalés immédiatement après leur découverte. À défaut de notification dans ces délais, la marchandise est réputée acceptée.

(2) En cas de défaut avéré, le Fournisseur exécute sa garantie, à son choix, soit par la réparation du bien, soit par la livraison d'un bien exempt de défaut (exécution ultérieure).

(3) Le délai de prescription pour les réclamations fondées sur des vices de la marchandise est fixé à **12 mois** à compter du transfert des risques, sauf dispositions légales impératives contraires.

§ 8 Limitation de responsabilité

(1) La responsabilité du Fournisseur pour faute légère est exclue, sauf en cas de violation d'une obligation contractuelle essentielle dont l'exécution conditionne le bon

accomplissement du contrat (obligation majeure), ou en cas de dommage résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé.

(2) En cas de responsabilité pour faute légère portant sur une obligation majeure, les dommages-intérêts sont limités aux dommages prévisibles et directs au moment de la conclusion du contrat. La responsabilité pour manqué à gagner ou dommages indirects est exclue dans les limites autorisées par la loi.

§ 9 Droit applicable, clause attributive de juridiction et langue

(1) Le présent contrat est exclusivement soumis au **droit allemand**, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

(2) **Lieu de juridiction exclusive** : Le siège du Fournisseur (**Schwabhausen, Allemagne**) est le seul tribunal compétent pour l'ensemble des litiges découlant directement ou indirectement des relations contractuelles entre le Fournisseur et le Client professionnel.

§ 10 Clause salvatoire

Si l'une des dispositions des présentes CGV était ou devenait nulle ou inopposable, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par une disposition légale qui se rapproche le plus du but économique poursuivi.